

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018
(CLP_CH)			

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	FILLITE SG (500)
Numéro d'Enregistrement REACH	:	01-2119563688-21-XXXX
Nom de la substance	:	Ashes (Residues) Cenospheres
No.-CAS	:	93924-19-7
No.-CE	:	300-212-6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Produits en plastique: jouets Produits en plastique: revêtement des sols Bâtiment et travaux de construction Construction de véhicules automobiles Fabrication de composants électroniques Traitement et revêtement des métaux Fabrication de produits abrasifs Fabrication de produits en plastique Fabrication de produits en caoutchouc Fabrication de colles Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques Fabrication de textiles Charges Additif pour peinture Abrasif
--	---	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Omya International AG Baslerstrasse 42 4665 Oftringen
Téléphone	:	+41627892929
Téléfax	:	+41627892077
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS	:	sdb.ch@omya.com
Personne responsable/émettrice	:	Omya International S.A., Group Regulatory Affairs, 4665 Oftringen, Suisse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018
(CLP_CH)			

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145
(044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse,
8032 Zurich.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : Ashes (Residues) Cenospheres

No.-CE : 300-212-6

Composants

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018
(CLP_CH)			

yeux	Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018
(CLP_CH)			

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.
- Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 13, Substances solides non combustibles
11, Solides combustibles
- Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Ashes (Residues) Cenospheres	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets aigus	3 mg/m ³
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets locaux	0,113 mg/m ³
	Travailleurs		Exposition à court	3 mg/m ³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version 1.2 (CLP_CH) Date de révision: 20.07.2018 Numéro de la FDS: PR-1005565 Date de dernière parution: 17.07.2018
Date de la première version publiée: 12.07.2018

			terme, Effets locaux
--	--	--	----------------------

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Ashes (Residues) Cenospheres	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	333,3 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre à gros grains

Couleur : gris

Odeur : non significatif(ve)

pH : 6,5 - 6,9

Point/intervalle de fusion : 1.260 - 1.560 °C

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

Inflammabilité (solide, gaz) : Ne brûle pas

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Limite d'inflammabilité supérieure aucun(e)

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Limite d'inflammabilité inférieure aucun(e)

Densité : 0,7 g/cm³

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018
(CLP_CH)			

Masse volumique apparente : 400 kg/m³ (20 °C)

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : < 0,068 g/l

Température d'inflammation
spontanée : aucun(e)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Non applicable

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Donnée non disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : non déterminé

Toxicité aiguë par voie
cutanée : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018
(CLP_CH)			

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Non applicable

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Pas d'effet sensibilisant connu

Information supplémentaire

Produit:

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018

Evaluation : Non applicable

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018
(CLP_CH)			

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- | | |
|---|------------------|
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). | : Non applicable |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) | : Non applicable |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone | : Non applicable |
| Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants | : Non applicable |
| Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux | : Non applicable |
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) | : Non applicable |
| REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). | : Non applicable |
| REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) | : Non applicable |
| Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone | : Non applicable |
| Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants | : Non applicable |
| Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux | : Non applicable |
| REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) | : Non applicable |
| Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection | : Non applicable |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018
(CLP_CH)			

contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

:

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

Aucun danger toxicologique n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition humaine (travailleur/consommateur) ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses;

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 2015/830 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques



100556500 FILLITE SG (500)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 17.07.2018
1.2	20.07.2018	PR-1005565	Date de la première version publiée: 12.07.2018
(CLP_CH)			

TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.